



Plainte entre mineurs de 15 ans

Par **dedelle3014**, le **28/01/2015** à **22:16**

bonjour mon fils de 14 ans a été accusé avec 2 copains au skate park par une jeune fille de 15 ans qui a porté plainte pour agressions sexuelles or il s'avère que cette jeune fille a des comportements douteux ce jour là elle est passée de genoux en genoux pour rentrer jalouse un jeune garçon qui ne s'intéresse pas à elle et les garçons pour la taquiner l'on un peu tripoté donc les parents ont porté plainte et demandé 3 mille euros de dommages que pouvons nous faire en tant que parents même si le comportement des 3 jeunes n'est pas excusable je pense que cette famille cherche à soutirer de l'argent elle a un fb et n'a vraiment l'air d'avoir été choquée sur ce façon de se comporter j'attends votre réponse d'avance merci cordialement

Par **Visiteur**, le **29/01/2015** à **09:13**

Bonjour,
si ils ont porté plainte... y'a plus qu'à attendre ? mais qui vous a dit qu'ils avaient porté plainte ? eux ? et si vous leur donnez l'argent ils retirent leur plainte ? c'est ça ?